

5.8 Justice

En 2017, 1,67 million de nouvelles affaires sont introduites **au fond** devant les tribunaux civils (hors protection des mineurs), en baisse de 6 % par rapport à 2016. Elles relèvent notamment du droit des personnes, du droit des contrats et du droit de la famille (22 % chacun). Le nombre d'affaires nouvelles relatives au contentieux de la famille (361 700) diminue de 18 % en 2017, principalement du fait du changement de législation pour les divorces par consentement mutuel. En effet, ces affaires concernent en premier lieu les divorces (97 600) et les contentieux liés à la séparation des couples, notamment ceux concernant l'éducation des enfants mineurs (176 600 demandes). Les affaires liées au droit des contrats (366 500 en 2017, en baisse de 5 %) portent principalement sur des conflits relatifs aux baux d'habitation et professionnels, aux dettes non régularisées et aux contrats mal exécutés. Le contentieux des personnes (hors protection des mineurs) augmente de 9 % en 2017 (368 700 affaires). Les nouvelles affaires relatives au droit du travail et de la protection sociale (190 400 en 2017, soit 11 % de l'ensemble), généralement des contestations de motif de licenciement portées aux prud'hommes, baissent fortement en 2017 (- 12 %). Les nouvelles affaires concernant les entreprises en difficulté (142 500, soit 9 %) évoluent également à la baisse (- 7 %). Les autres nouvelles affaires concernent par exemple le droit des affaires, de la responsabilité ou celui des biens.

Dans le cadre des procédures pénales, les parquets sont chargés de qualifier et d'orienter les affaires. En 2017, ils ont traité 4,2 millions d'affaires, dont 2,9 millions ont été classées sans suite, le plus souvent faute d'avoir identifié l'auteur. Dans ces affaires, 2,0 millions de personnes sont impliquées comme auteurs, dont 30 % se révèlent non poursuivables (mises hors de cause, charges insuffisantes, etc.). Parmi les auteurs poursuivables, 38 % font l'objet d'une mesure alternative aux poursuites, 5 % d'une composition pénale et 9 % d'un classement sans suite pour inopportunité des poursuites. Finalement, 683 400 personnes sont

poursuivies devant une juridiction, soit 0,2 % de moins qu'en 2016.

En 2017, 557 800 condamnations sont prononcées à la suite d'un crime, d'un délit ou d'une contravention de 5^e classe (hors tribunaux de police), niveau sensiblement équivalent à 2016. Les infractions liées à la circulation routière et aux transports représentent 39 % des condamnations, dans quatre cas sur dix pour conduite en état alcoolique. Les condamnations concernant des atteintes aux biens (vols, recels, destructions, dégradations) sont en légère baisse (- 2 %) en 2017 et représentent 21 % des condamnations. Celles pour atteintes aux personnes (17 %) restent stables (+ 1 %), après une baisse entre 2008 et 2014. Les faits commis sont six fois sur dix des coups et violences volontaires et près d'une fois sur dix des atteintes sexuelles. Les homicides et blessures involontaires représentent 9 % des atteintes aux personnes (essentiellement du fait d'accidents de la route). Enfin, les condamnations liées aux stupéfiants (67 400) continuent d'augmenter (+ 2 %).

Parmi les condamnés, 90 % sont des hommes, 38 % ont moins de 25 ans et 14 % sont de nationalité étrangère. En 2017, 14 % des condamnés pour délit sont en état de **récidive légale**, avec des taux plus élevés parmi les condamnés pour vol ou conduite en état alcoolique (respectivement 22 % et 17 %).

Au 1^{er} janvier 2019, l'administration pénitentiaire dispose d'une capacité opérationnelle de 60 200 places de détention réparties dans 186 établissements pour 70 100 détenus, soit une densité carcérale de 116 détenus pour 100 places. On compte par ailleurs 11 200 personnes écrouées non détenues (sous surveillance électronique ou en placement à l'extérieur sans hébergement). Près d'une personne écrouée sur quatre est âgée de moins de 25 ans et plus d'une sur cinq est de nationalité étrangère. Les femmes représentent moins d'une personne écrouée sur vingt-cinq. Un quart des condamnés exécutent une peine de six mois ou moins et un cinquième une peine de cinq ans ou plus. ■

Définitions

L'affaire est soumise à une procédure civile ou pénale. L'affaire civile est dite « **au fond** » quand elle est soumise à une juridiction pour trancher l'objet même du litige, par opposition aux référés.

Récidive légale en matière délictuelle : même délit ou délit assimilé par la loi, commis dans un délai de cinq ans à compter de l'expiration ou de la prescription de la précédente peine.

Pour en savoir plus

- *Références Statistiques Justice, année 2017*, SDSE, décembre 2018.
- Plus d'informations sur le site internet www.justice.gouv.fr/statistiques-10054/

1. Justice civile : nouvelles affaires introduites au fond

en milliers

	Y compris protection des mineurs					Hors protection des mineurs ¹		
	2005	2010	2013r	2014r	2015r	2015r	2016r	2017
Ensemble	1 829	1 884,7	1 910,5	1 865,8	1 847,4	1 820,0	1 781,6	1 668,5
<i>dont : droit des personnes</i>	195	264,5	402,7	333,9	352,2	324,9	337,6	368,7
<i>droit de la famille</i>	465	451,5	417,6	443,9	434,2	434,2	443,3	361,7
<i>entreprises en difficulté</i>	195	184,8	158,4	160,0	162,6	162,6	153,0	142,5
<i>droit des contrats</i>	436	461,7	407,8	425,2	402,7	402,7	385,6	366,5
<i>droit du travail et de la protection sociale</i>	277	274,4	273,3	247,3	244,5	244,5	216,4	190,4

1. Les données relatives aux régimes de protection des mineurs ne sont plus disponibles depuis 2016. r : résultat révisé par rapport à l'édition précédente.
Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2010, France depuis 2011. Cours d'appel, tribunaux de grande instance (hors protection des mineurs), tribunaux d'instance, tribunaux de commerce et conseils de prud'hommes. La Cour de cassation est hors champ.

Source : ministère de la Justice, sous-direction de la statistique et des études, exploitation statistique du répertoire général civil.

2. Justice pénale : orientation des auteurs par le parquet

en milliers

	2013r	2014r	2015r	2016r	2017
Ensemble des auteurs impliqués dans une affaire pénale	2 019,7	2 066,2	1 997,1	2 155,0	2 018,8
Auteurs dans les affaires non poursuivables	567,1	600,9	589,6	666,4	608,2
CSS ¹ pour infraction non poursuivable	470,6	499,8	492,3	557,6	499,7
CSS pour défaut d'éucidation	96,6	101,1	97,4	105,1	108,4
Auteurs dans les affaires poursuivables	1 452,6	1 465,3	1 407,5	1 488,6	1 410,6
CSS pour inopportunité des poursuites	129,0	134,5	133,7	153,7	129,7
CSS après procédure alternative	564,1	579,1	527,6	581,3	530,2
Composition pénale ²	78,6	75,6	71,8	72,8	67,3
Poursuite	680,9	676,0	674,2	684,8	683,4

1. CSS : classement sans suite. 2. Les compositions pénales sont des dispositions permettant au procureur de la République de proposer à une personne qui reconnaît être l'auteur d'une infraction une amende ou une peine de substitution sans la traduire devant le tribunal. r : résultat révisé par rapport à l'édition précédente.
Champ : France.

Source : ministère de la Justice, sous-direction de la statistique et des études, SID Cassiopée.

3. Justice pénale : condamnations

en milliers

	Y compris tribunaux de police					Hors tribunaux de police ¹		
	2005	2010	2013	2014	2015	2015	2016	2017p
Ensemble des condamnations	618,0	610,0	599,1	578,5	574,5	546,2	557,1	557,8
Atteinte aux personnes	111,7	110,4	104,4	100,2	101,0	95,3	95,4	96,5
<i>dont : homicide volontaire</i>	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
<i>atteinte sexuelle</i>	13,0	10,3	9,6	8,8	9,0	9,0	8,8	9,0
<i>coups et violences volontaires</i>	65,4	72,4	67,2	64,7	64,8	59,3	59,2	59,4
<i>homicide et blessures involontaires</i>	14,2	9,7	8,9	8,2	8,1	8,0	7,9	8,4
Atteinte aux biens	152,8	134,9	134,7	128,0	123,2	120,7	120,1	117,7
Infraction économique et financière	26,4	17,6	15,9	15,0	15,1	14,0	13,6	12,8
<i>dont : chèques</i>	8,3	5,1	4,7	4,2	3,8	3,8	3,6	3,3
<i>travail illégal</i>	3,9	3,6	2,9	2,7	2,5	2,5	2,4	2,3
Circulation routière et transports	242,4	251,5	241,7	232,7	228,4	211,4	218,0	219,7
<i>dont : conduite en état alcoolique</i>	116,5	118,8	109,9	102,1	97,5	97,5	94,5	95,4
<i>conduite sans permis ou malgré suspension</i>	42,7	58,4	55,2	55,2	53,8	53,8	58,1	57,6
Autres infractions	84,8	95,6	102,4	102,6	106,9	104,8	110,0	111,1
<i>dont stupéfiants</i>	36,2	48,6	56,3	59,3	63,1	63,1	66,3	67,4
Caractéristiques des condamnés (en %)								
Proportion de mineurs	8,9	8,7	8,0	7,9	7,8	8,2	8,3	8,4
Proportion de femmes	9,4	9,5	10,1	10,2	10,1	10,2	10,3	10,3
Proportion d'étrangers	13,5	12,7	13,9	14,0	13,7	13,6	13,6	13,7

1. Les condamnations prononcées par les tribunaux de police ne sont pas disponibles pour 2016 et 2017. p : résultat provisoire.

Champ : France et collectivités d'outre-mer.

Source : ministère de la Justice, sous-direction de la statistique et des études, fichier statistique du casier judiciaire national.

4. Nombre de personnes écrouées

au 1^{er} janvier de chaque année

	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019
Écroués détenus	58 231	60 978	66 270	66 678	68 432	68 974	70 059
Écroués non détenus	966	5 111	11 021	9 923	10 364	10 811	11 191
Ensemble des personnes écrouées	59 197	66 089	77 291	76 601	78 796	79 785	81 250
Proportion de femmes (en %)	3,8	3,4	3,4	3,5	3,6	3,7	3,8
Proportion de moins de 25 ans (en %)	26,3	25,7	24,3	24,2	23,7	23,6	23,0
Proportion d'étrangers (en %)	21,5	17,8	19,0	19,8	20,3	20,6	21,2

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2010, France à partir de 2011.

Source : ministère de la Justice, direction de l'administration pénitentiaire.